

L'hôtellerie à quitte ou double

L'hôtellerie tunisienne est suspendue aux décisions que devrait prendre le gouvernement avant la fin de ce mois. Sur ce dossier, la FTH joue son va-tout, tant la tension est forte parmi ses membres et dans le secteur entier ; d'où sa décision de tenir les premières Assises du tourisme en septembre prochain.

Nous l'écrivions déjà en 1999 : « *Une politique industrielle cohérente ne peut se permettre de défiscaliser les usines pour ensuite grever de taxes les matières premières nécessaires à leur fonctionnement* » (Profession Tourisme, L'usine et les matières premières, fév. 1999).

En effet, ce n'est pas d'hier que nos investisseurs hôteliers dénoncent le piège qui leur a été tendu par une politique d'incitation à l'investissement qui se transforme en cauchemar dès le début de l'exploitation de l'hôtel, tant les produits et matières sont surtaxés. Une politique qui ressemble à la mauvaise blague de Joha annonçant l'entrée au hammam gratuite, pour ensuite faire payer très cher la sortie.

Du catamaran aux boissons alcoolisées, les taxes atteignent des sommets (jusqu'à 700%). La pression fiscale sur l'hôtellerie oscille ainsi, selon la FTH, entre 25% et 28% contre 21% pour les autres secteurs. La crise qui sévit aujourd'hui dans le tourisme risque de mettre un grand nombre d'hôteliers en cessation de paiement, y compris vis-à-vis de leurs employés.

C'est ainsi que, depuis 2011, bon nombre d'hôtels réputés pour leur gestion saine ont rejoint la cohorte des hôtels endettés. D'où le cri d'alarme lancé par la FTH, le 12 juin, pour l'adoption de mesures d'urgences comprenant des réductions de taxes sur les boissons alcoolisées, une modération du taux de TVA à 8% au lieu de 12% actuellement (ce taux est de 8% en Espagne, 5% à Malte, 5% à Chypre, 5,5% en France et 10% en Italie) ainsi que des reports et rééchelonnements d'arriérés fiscaux.

Une nouveauté dans ce plan de mesures d'urgence : la FTH demande « *l'intégration d'une composante immobilière sur les réserves foncières disponibles dans certains hôtels* ». Une telle mesure ne nécessiterait pas un changement de vocation des terrains ni une loi nouvelle, mais l'application

du Décret n° 2007-457 du 6 mars 2007 intégrant les « résidences touristiques » parmi les établissements touristiques.

L'hôtellerie tunisienne et la FTH sont suspendues à la réponse que réservera le gouvernement à ces demandes, attendue avant la fin de ce mois. Une réponse qui ne devrait pas tarder davantage, tant les tensions au sein du secteur sont fortes et les risques de débordements réels.

La FTH a assorti ses demandes d'un plan de mesures à plus long terme. Elles concernent la promotion, l'open sky et, bien entendu, le règlement du dossier de l'endettement avec la création d'une société de gestion d'actifs. Des mesures qui feront débat lors des Assises du tourisme, prévues par la FTH au mois de septembre prochain, et où un plan de développement du secteur pour la période 2016-2020 sera débattu et présenté au gouvernement. Une manière pour la FTH de signifier que la profession se prend enfin en charge.

Lotfi Mansour